



ACCORD CADRE

Entre

L'Université de Poitiers –15, rue de l'Hôtel Dieu – 86034 POITIERS Cédex, représentée par son Président Jean Pierre GESSON, d'une part,

Et

Le Mouvement Des Entreprises de France (MEDEF), délégation régionale Poitou-Charentes, Adresse, représenté par son Président Frédéric RONDINAUD, d'autre part,

- Considérant le nécessaire rapprochement de l'Université avec le monde socio-économique
- Partageant la conviction que le développement économique du territoire régional et la compétitivité des entreprises qui y sont implantées passent par des fertilisations croisées entre les entreprises et l'Université
- Considérant la proximité entre formation et monde professionnel du domaine comme la condition d'une insertion professionnelle satisfaisante pour les diplômés de l'Université de Poitiers

L'Université de Poitiers et le MEDEF Poitou-Charentes s'accordent pour développer leurs relations dans le cadre du présent accord qui définit les termes et modalités de leur coopération.

Article 1 : Objet

Le présent accord cadre a pour objet de formaliser en Poitou-Charentes un partenariat entre l'Université de Poitiers et le MEDEF, pour la mise en œuvre de toute action visant à atteindre trois objectifs principaux :

- améliorer la connaissance réciproque entre enseignants-chercheurs et dirigeants d'entreprises ;
- participer à l'évolution de l'offre de formation ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes issus des filières de formation universitaires.

Article 2 : Déclinaison opérationnelle

Ce partenariat sera concrétisé par des actions orientées vers les trois objectifs cités dans l'article 1.

1 Améliorer la connaissance réciproque entre enseignants-chercheurs et dirigeants d'entreprises. Plusieurs actions permettront d'atteindre cet objectif :

- Rencontres collectives permettant aux dirigeants d'entreprises de découvrir l'activité des laboratoires de l'Université de Poitiers, les formations et opérations qui y sont menées. Ces rencontres pourront prendre différentes formes mais seront pensées de manière à être attractives (« visites guidées de l'Université », « chemin des labos »...);
- Rencontres individuelles entre enseignants ou enseignants-chercheurs et dirigeants d'entreprises ;
- Mise en relation entre responsables de formation et dirigeants d'entreprise ;
- Organisation d'opérations de promotion des dispositifs permettant le travail en commun : formule du doctorant-conseil, apprentissage dans le supérieur via le CFA de l'Université.

2 Association à la réflexion sur l'évolution de l'offre de formation. Quelques actions concrétiseront cette orientation.

- L'Université de Poitiers propose au MEDEF Poitou-Charentes de participer à des instances comme le conseil de perfectionnement du CFA, et relaie auprès des composantes l'intérêt d'avoir des représentants du monde socio-économique au sein de leurs conseils. C'est déjà le cas pour de nombreuses composantes (les IUT, l'IAE, l'IRIAF, Sciences Economiques, Droit et Sciences Sociales...). L'Université de Poitiers s'engage également à faire appel au MEDEF s'il s'avère nécessaire de consolider les équipes de professionnels des jurys ;
- L'Université de Poitiers organise des rencontres entre responsables de formation et professionnels du domaine. Ces rencontres doivent permettre un dialogue entre les deux univers et créer ou consolider des passerelles. Le MEDEF Poitou-Charentes sera systématiquement informé de ces rencontres et pourra solliciter les interlocuteurs susceptibles d'intervenir lors des rencontres.

3 Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes issus des filières de formation universitaires.

- Le MEDEF Poitou-Charentes a relayé en région l'opération nationale baptisée « Phénix », visant à promouvoir des diplômés de filières générales en entreprise. Cette opération sera renouvelée ;
- Le dispositif du doctorant-conseil sera promu auprès des adhérents du MEDEF Poitou-Charentes car c'est un moyen de favoriser le transfert technologique ;
- L'Université de Poitiers et le MEDEF Poitou-Charentes s'efforcent de développer une connaissance de l'entreprise auprès de ses étudiants, sous des formes variées parmi lesquelles les jeux d'entreprise. A ce titre, le MEDEF Poitou-Charentes promeut un jeu, « voyage au cœur de l'entreprise » qui sera expérimenté dans le premier semestre 2010 auprès des correspondants de l'insertion professionnelle pour réfléchir à son exploitation dans les formations. De même, les missions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, portées par le SAFIRE, pourront s'appuyer sur le réseau du MEDEF Poitou-Charentes.

Article 3 : Fondation de l'Université de Poitiers.

En parallèle au présent accord-cadre, le MEDEF Poitou-Charentes contribue à la Fondation Poitiers Université et s'engage à ce titre à verser une contribution fixée à 10 K€ destinée au financement des actions et projets portés par la Fondation Poitiers Université en particulier dans les domaines visés par l'article 1 du présent accord.

Article 4 : Coordination - Suivi – Pilotage

Hormis les procédures spécifiques de gestion concernant la Fondation de l'Université de Poitiers, le présent accord cadre fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation confiés à un Comité de Pilotage composé à parité de représentants de l'Université et de le MEDEF. Ce comité se réunit au moins deux fois par an et dresse un bilan d'avancement des actions menées à l'aide de toutes données pertinentes et appropriées.

Article 5 : Durée

Cet accord cadre prend effet au 1^{er} Avril 2010 pour une durée de 5 ans. Il est renouvelable par tacite reconduction et peut être dénoncé avec un préavis de 6 mois.

En cas de dénonciation, les signataires s'engagent à mener à leur terme pour l'année universitaire en cours, toute action ou toute formation engagée.

Fait en deux exemplaires à Poitiers, le

Jean Pierre GESSON
Président de l'Université de Poitiers

Frédéric RONDINAUD
Président du MEDEF Poitou-Charentes